

LE CONSEIL DES FEMMES ET LE NETTOYAGE DES RUES.

Il est un vieux proverbe qui dit : "Ce que femme veut, Dieu le veut." Nous sommes heureux que le Conseil des femmes de Montréal veuille le nettoyage et l'entretien parfaits de nos rues, car nous aurons ce qu'elles demandent.

Personne n'est plus autorisé que la femme à parler au nom de l'hygiène, au nom de la santé nécessaire aux enfants et à la famille ; partant personne n'est plus autorisé qu'elle à demander à nos échevins et à obtenir d'eux que nos rues soient débarrassées de toutes les immondices qui sont une cause de pestilence et de maladies.

Nous donnons ci-dessous les vœux formulés auprès du Conseil Municipal par le Conseil des femmes de Montréal :

1. Que des octrois sont accordés pour des travaux municipaux, que l'on considère le service des vidangeurs comme le plus important et qu'on y affecte un subside adéquat à ses besoins,

2. Que les allocations données pour la voirie soient divisées de manière à ce qu'une somme spéciale et certaine soit affectée aux vidanges, laquelle en proportion de leur étendue.

3. Qu'on exige la séparation des déchets et des cendres, et qu'on donne à cette décision force de loi, punissant les infractions d'une amende.

4. Que les vieux papiers soient sortis des maisons dans des sacs spécialement affectés à cet usage, comme à New-York. Et que des réceptacles soient disposés dans les rues pour les papiers rejetés par les passants.

5. Que les barils à déchets et à cendres soient placés dans des coffres couverts, comme cela se fait à Westmount, afin d'empêcher qu'on renverse ces barils ou que leur contenu gèle.

6. Que des avis soient imprimés et distribués dans chaque maison, pour instruire les citoyens des règles nouvelles et des pénalités qu'ils encourent en

négligeant de se conformer, comme cela se fait à Halifax.

7. Qu'un inspecteur pour chaque quartier soit nommé pour veiller à l'exécution du règlement par les propriétaires de maisons et par les vidangeurs. Cet officier recevrait dans sa division, les plaintes des particuliers relativement aux abus ou aux infractions à la loi.

Le Conseil des femmes de Montréal espère que le conseil de ville fera de cette question le sujet de ses plus sérieuses réflexions. Les membres seraient heureux d'en recevoir un prochain témoignage qui les avertirait que leurs efforts ont produit leurs fruits et que leur tâche est accomplie. Il resterait cependant à la disposition de la ville si l'on venait à avoir besoin de son aide pour l'œuvre de réforme. Ces questions sont du domaine de la sécurité domestique et par conséquent sujettes aux légitimes préoccupations des femmes.

Nous n'avons rien à dire quant aux deux premiers vœux ; nous réclamons depuis longtemps du conseil municipal, avec la presse locale toute entière d'ailleurs, le vote de sommes absolument suffisantes pour le nettoyage, l'arrosage et le bon entretien de nos rues. Nous considérons qu'avant toutes choses doit passer la propreté de nos rues et qu'il n'est aucun service de la municipalité qui soit aussi important que celui de la voirie. Non seulement l'hygiène veut que la ville soit continuellement dans un parfait état de propreté, mais les besoins du commerce et l'avenir même de notre municipalité exigent que nos rues soient nettoyées, réparées et arrosées.

Depuis plusieurs années le service de la voirie a été négligé et parfois même complètement laissé de côté ; l'état sanitaire de la cité s'en est chaque fois ressenti. Si pareille situation devait se renouveler périodiquement, on verrait infailliblement les visiteurs et les touristes étrangers détourner leur chemin de Montréal et la ville se dépeupler de ses habitants, au grand détriment